

Aide au tourisme de savoir-faire

REGION GRAND EST

Deux dates limites de dépôt des dossiers :

- 1er mars 2024 à 18h
- 1er octobre 2024 à 18h

Présentation du dispositif

La région Grand Est apporte son aide aux TPE/PME à développer leur offre de visite, permettant l'ouverture au public en vue de faire découvrir un savoir-faire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises ou groupements d'entreprises de taille TPE/PME n'accueillant pas de visiteur de manière régulière.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets qui concernent un programme d'investissement, d'aménagement, d'équipement, permettant l'ouverture de votre établissement au public en vue de faire découvrir un savoir-faire, un processus de production ou de fabrication.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses concernant les investissements liés à l'accueil du public ou à la création du circuit de visite : études, travaux extérieurs ou intérieurs, aménagements ou équipements, outils de médiation, signalétique, etc.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est 40 % du montant des dépenses retenues, elle est plafonnée à 400 000€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Grand Est : visites.entreprises@grandest.fr

Deux dates limites de dépôt des dossiers sont proposées (en fonction de l'état d'avancement des projets) :

- 1er mars 2024 à 18h
- 1er octobre 2024 à 18h

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - > Tourisme

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
 - 1 Place Adrien Zeller
 - BP 91006
 - 67070 STRASBOURG Cedex
 - Téléphone : 03 88 15 68 67